Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20231122-DEC2023105-AU

- République Française -

VILLE de de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

22 NOV 2023

DEC2023105
FINANCES ;
Extension de garantie du serveur
Renouvellement abonnement VEEAM
(Décembre 2023 - décembre 2024)

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 prise en application dudit article,

CONSIDERANT l'installation informatique de l'Hôtel-de-Ville et l'existence d'un serveur permettant le partage des données informatiques et la mise en réseau des logiciels utilisés par les services,
CONSIDERANT l'échéance de la garantie constructeur au 18 décembre 2023,
CONSIDERANT l'échéance au 21 décembre 2023 de l'abonnement Veeam permettant la sauvegarde de nos données en local,
CONSIDERANT l'offre faite par la Société ARESTÉ INFORMATIQUE ayant les caractéristiques suivantes :

- Extension de la garantie constructeur du serveur du 18 décembre 2023 au 18 décembre 2024 pour un montant de 963,28 € TTC,
- Renouvellement de l'abonnement du logiciel de sauvegarde serveur Veeam du 21 décembre 2023 au 20 décembre 2024 pour un montant de 316,51 € TTC
- Frais de gestion : 25 € TTC

DECIDE la signature du devis de la Société ARESTÉ INFORMATIQUE (63173 AUBIERE) pour l'extension de garantie du serveur pour une durée d'un an et le renouvellement de l'abonnement du logiciel de sauvegarde serveur Veeam pour une durée d'un an également, pour un montant total de 1 304,79 € HT, soit 1 565,75 € TTC.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER